



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4975

Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces à titre gratuit de la bibliothèque
Lacassagne au profit de l'association Croc'éthic

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4975 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES A TITRE GRATUIT DE LA BIBLIOTHEQUE LACASSAGNE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CROC'ETHIC (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis au rez-de-chaussée du 86 avenue Lacassagne à Lyon 3^{ème}, sur lequel est installée la bibliothèque Marguerite Yourcenar, relevant de son domaine public.

La bibliothèque Marguerite Yourcenar, ouverte en octobre 2017, est la 16^{ème} bibliothèque du réseau lyonnais. La bibliothèque est implantée à l'intersection de plusieurs quartiers résidentiels que sont Montchat, Monplaisir, Grange Blanche et Dauphiné Lacassagne et dessert tous types de publics.

Avec une forte affluence dès son ouverture, la bibliothèque a accueilli 155 000 visiteurs en 2018 : des publics familiaux en majorité qui se sont approprié la bibliothèque comme un lieu de vie et y viennent quotidiennement.

Par ailleurs, la bibliothèque propose une programmation culturelle largement axée sur le participatif (cercle de lecteur-acquéreurs, ateliers d'échange de savoir-faire, grainothèque...) pour encourager la convivialité, le partage et les rencontres au sein de ses murs.

En tant que lieu central et fédérateur, la bibliothèque souhaite proposer un nouveau service favorisant l'alimentation responsable. La démarche doit permettre de couvrir de multiples dimensions : nutritionnelle (manger sain), sensorielle (textures et saveurs), patrimoniale (produits du terroir), culturelle (identité des territoires) et environnementale (modes de production, lutte contre le gaspillage, respect des éco-systèmes).

Dans ce cadre, il paraît pertinent de travailler avec une structure qui soit à même de sensibiliser les habitants à ces dimensions. La bibliothèque Marguerite Yourcenar met ainsi à disposition de l'association Croc'éthic la salle d'animation, à raison de 2h00 hebdomadaires. Dans le cadre de cette mise à disposition, la structure sera autorisée à vendre des paniers-repas.

La distribution de paniers frais, incitant à s'alimenter de manière équilibrée, à connaître la saisonnalité des fruits et des légumes, ainsi que ceux qui poussent dans la région, participe en effet à l'éducation à l'environnement des familles et, plus particulièrement, des enfants. Pour la bibliothèque, cela va de pair avec la création d'une grainothèque et les ateliers qui sont prévus autour de la question des cultures et des jardins, en lien avec le jardin partagé installé dans le parc Zénith voisin.

La convention jointe au présent rapport a pour objet de préciser les modalités techniques et administratives de la mise à disposition des locaux ci-après désignés. Cette convention emportant occupation privative du domaine public communal, est octroyée à titre précaire et révocable et ne saurait conférer à l'occupant les attributs de la propriété commerciale.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon / bibliothèque municipale et l'association Croc'éthic, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER